

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2023-059**

L'an deux mille vingt trois, le 6 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31 janvier 2023

Nombre de délégués :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 29

**OBJET :**

Vote du budget primitif

Année 2023

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Valérie Isabelle BONIN, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et Mme Stéphanie TOESCA, conseillers communautaires.

**ABSENTS Excusés :** M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, M. Laurent GORYL, M. Jean-Claude DUPUY, M. Alain BLONDY.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Christiane BARRY  
Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Ludovic TURPIN donne pouvoir à Francis CUBERTAFON  
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE  
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD  
Alain BLONDY donne pouvoir à Monique PLAZZI

**SECRETAIRE :** Stéphanie TOESCA

Rapporteur : P. DARY

Après reprise des résultats et des restes à réaliser 2022, le budget primitif de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix s'équilibre, pour l'année 2023 et par section de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	400 000,00		
Recettes réelles de fonctionnement	7 330 583,00	Dépenses réelles de fonctionnement	7 250 428,00
Recettes d'ordre entre sections	185 325,00	Dépenses d'ordre entre sections	665 480,00
Total des produits de la section de fonctionnement	7 915 908,00	Total des charges de la section de fonctionnement	7 915 908,00

Résultat d'investissement reporté	2 412 757,00		
Recettes réelles d'investissement	2 789 647,00	Dépenses réelles d'investissement	5 682 559,00
Dont RAR	992 759,00	Dont RAR	1 225 199,00
Recettes d'ordre entre sections	665 480,00	Dépenses d'ordre entre sections	185 325,00
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	80 000,00	Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	80 000,00
Total des produits de la section d'investissement	5 947 884,00	Total des charges de la section d'investissement	5 947 884,00

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal – développée dans les documents budgétaires joints de manière dématérialisée – est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire. Le niveau de vote proposé est le chapitre ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **approuve** le Budget Primitif 2023 du Budget Principal, conformément aux équilibres rappelés ci-avant.

**La secrétaire**



**S. TOESCA**

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.